



GUIDE DU CITOYEN

QUE FAIRE APRÈS UN SINISTRE



Le service de prévention incendie de la MRC Papineau tient à remercier le Service de sécurité incendie de Gatineau pour avoir permis l'utilisation de leur document afin de l'adapter à la réalité de nos citoyens. Leur générosité a grandement été apprécié.

TABLE DES MATIÈRES

VOTRE SÉCURITÉ ET VOTRE BIEN-ÊTRE SONT NOS PRIORITÉS	4
ACTIONS À POSER	
Actions à poser immédiatement après le sinistre	5
Actions à poser dans les 24 heures suivant le sinistre.....	6
Actions à poser durant les jours qui suivent le sinistre	7
INFORMATIONS ET CONSEILS IMPORTANTS	
Informations	8
Réactions lors d'un sinistre	10
Types de réaction	10
ORGANISMES ET LISTE TÉLÉPHONIQUE	
Organismes.....	12
Liste téléphonique.....	13
INFORMATIONS GÉNÉRALES	
Anticiper les problèmes.....	19
Comment obtenir une copie du rapport d'intervention ou d'enquête	19
Comment obtenir une attestation d'incendie	19
Quelques conseils à suivre	20

VOTRE SÉCURITÉ ET VOTRE BIEN-ÊTRE SONT NOS PRIORITÉS

Aucun discours ne peut effacer la peine que peut occasionner un sinistre qui touche l'intégrité de votre lieu de vie. Plusieurs organismes et services offrent leur soutien pour vous accompagner et vous guider dans votre processus de retour à la vie normale afin que les difficultés engendrées par le sinistre puissent être résolues efficacement.

Besoin d'informations sur un sujet? Contactez votre service de sécurité incendie

SI VOUS ÊTES ASSURÉ

ACTIONS À POSER

IMMÉDIATEMENT APRÈS LE SINISTRE SI VOUS ÊTES ASSURÉ

Propriétaires et locataires

- Contacter votre assureur afin que celui-ci communique avec un expert en sinistre;
- Trouver un endroit où loger;
- Prévenir vos proches;
- Après avoir reçu la confirmation que vous pouvez réintégrer votre résidence, l'expert en sinistre a la responsabilité de prévoir un endroit pour entreposer vos biens durant la période de rénovation;
- Laisser vos coordonnées au représentant de la Croix-Rouge canadienne.

Locataires

- Informer le propriétaire, ou son représentant, qu'un sinistre est survenu et fournir les coordonnées de l'endroit où vous serez temporairement hébergé.

SI VOUS N'ÊTES PAS ASSURÉ

ACTIONS À POSER

IMMÉDIATEMENT APRÈS LE SINISTRE SI VOUS N'ÊTES PAS ASSURÉ

Propriétaires et locataires

- Trouver un endroit où loger;
- Prévenir vos proches;
- Après avoir reçu la confirmation que vous pouvez réintégrer votre résidence, prévoir un endroit pour entreposer vos biens durant la période de rénovation;
- Laisser vos coordonnées au représentant de la Croix-Rouge canadienne.

Locataires

- Informer le propriétaire, ou son représentant, qu'un sinistre est survenu et fournir les coordonnées de l'endroit où vous serez temporairement hébergé.

Articles à ne pas oublier lors de l'évacuation ou avant votre relogement

- ✓ Documents d'assurance
- ✓ Pièces d'identité
- ✓ Cartes de crédit
- ✓ Médicaments
- ✓ Lunettes
- ✓ Prothèses dentaires

N.B. Il est important de contacter le plus rapidement possible votre compagnie d'assurances afin qu'une constatation des dégâts soit effectuée. Celle-ci vous permettra de débiter les procédures de réclamation et vous apportera le soutien nécessaire.

ACTIONS À POSER DANS LES 24 HEURES SUIVANT LE SINISTRE

Propriétaires et locataires

- Informer votre employeur;
- Informer la direction de l'école fréquentée par vos enfants;
- Informer votre banque ou votre caisse;
- Demander, si nécessaire, le rapport d'intervention ou l'attestation d'intervention à votre service de sécurité incendie;
- Informer les compagnies de services (Bell, Vidéotron, Hydro-Québec, Gazifère, etc.);
- Informer Postes Canada;
- Informer les services gouvernementaux.

Propriétaires

- Rendre votre immeuble sécuritaire;
- Informer le service de la taxation de votre municipalité.

Liste des équipements et services devant être inspectés et rétablis

- ✓ Eau
- ✓ Électricité
- ✓ Gaz naturel
- ✓ Gaz propane
- ✓ Chauffage
- ✓ Avertisseur de fumée
- ✓ Avertisseur de CO
- ✓ Gicleurs automatiques
- ✓ Système d'alarme

N.B. Pour le rétablissement de certains équipements et services, la présence d'une personne qualifiée peut être nécessaire. Après toute intervention, votre service de sécurité incendie vous rend à nouveau responsable de votre bâtiment. Vous êtes donc dans l'obligation de protéger les lieux et les rendre sécuritaires. Si votre demeure devient inhabitable, il faut séparer vos biens non endommagés et les disposer dans un endroit sécuritaire.

ACTIONS À POSER

DURANT LES JOURS QUI SUIVENT LE SINISTRE

Propriétaires et locataires

- Établir la liste des biens et des documents détruits;
- Communiquer au besoin avec les différents organismes;
- Faire rétablir certains équipements et services, si possible;
- Rassembler tous vos reçus à un endroit adéquat;
- Annuler ou reporter vos rendez-vous.

Propriétaires

Au cours des jours qui suivent le sinistre, plusieurs suivis nécessitent votre collaboration. Nous vous suggérons fortement de fournir une adresse et un numéro de téléphone où l'on pourra vous joindre facilement: celui d'un ami, d'un voisin, d'un membre de votre famille ou du lieu où vous serez temporairement hébergé. Communiquez promptement ces renseignements à toutes les personnes ressources (assureur, expert en sinistre, spécialiste en rénovation, etc.).

Vous pouvez vous présenter au centre local d'emploi (CLE) de votre secteur puisque certaines prestations spéciales, pour des frais occasionnés à la suite d'un sinistre, peuvent être versées par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec.

Dans le but de rétablir votre bâtiment, nous vous invitons à communiquer avec des spécialistes en rénovation :

- ✓ Électricien
- ✓ Plombier
- ✓ Compagnie de nettoyage

INFORMATIONS ET CONSEILS IMPORTANTS

INFORMATIONS

Papiers d'identité

S'ils sont endommagés ou détruits, vous devez les remplacer.

Courrier

À la suite d'un sinistre, Postes Canada retiendra votre courrier, par l'entremise de votre facteur, pendant 24 heures après le sinistre. Il est toutefois de votre responsabilité d'avertir Postes Canada (bureau de poste local) de l'incident et de lui demander de retenir votre courrier pour une période indéterminée. Ce service est tarifé; veuillez garder vos reçus.

Entourage

Communiquez avec les gens de votre entourage (famille, amis, employeurs ou collègues) afin de les informer de votre situation. Ils peuvent probablement vous aider dans vos difficultés.

Reçus

Plusieurs dépenses imprévues surviennent à la suite d'un sinistre. Étant donné que votre compagnie d'assurances pourrait vous rembourser, selon les modalités de votre contrat, il est important de garder tous vos reçus (essence, nourriture, hôtel, vêtements, etc.).

Liste de vos biens

Vous devez produire la liste de tous les biens que vous avez perdus. Cette liste doit être exhaustive en ce qui concerne chacun de vos biens (marque, couleur, modèle, numéro de série, coût et date d'achat). Si vous avez gardé vos factures et que vous avez pu les récupérer, elles vous seront fort utiles. Dans le but d'accélérer votre remboursement, ne tardez pas à établir cette liste. Nous souhaitons vous rappeler qu'il est préférable d'établir à l'avance la liste de vos biens, photos à l'appui, et de conserver ces documents à deux endroits différents (dans un coffret de sûreté ou chez un proche).

Médicaments

La plupart des pharmaciens peuvent renouveler vos prescriptions pour les médicaments essentiels à la suite d'un sinistre. Informez-vous auprès de votre pharmacien.

Travaux de rénovation

L'expert en sinistre vous aidera à mieux vous préparer en ce qui concerne les travaux de rénovation. Il est important de savoir qu'il faut obtenir un permis approprié avant d'entreprendre ces travaux. Vous pouvez en faire la demande au service de l'urbanisme de votre municipalité.

Représentants de compagnies

Il est possible que les représentants de diverses compagnies de nettoyage et de rénovation vous offrent leurs services.

ATTENTION : Ne signez rien avant d'avoir consulté votre agent d'assurances ou l'expert en sinistre. Quelques heures de repos et de réflexion sont généralement recommandées.

Compagnie d'assurances et expert en sinistre

L'expert en sinistre est la personne qui, en matière d'assurance de dommages, enquête sur un sinistre et estime les dommages. Deux types d'experts en sinistre existent :

- ✓ L'expert en sinistre employé par une compagnie d'assurances;
- ✓ L'expert en sinistre indépendant mandaté, cas par cas, par une compagnie d'assurances.

Prestataire de la sécurité du revenu

Vous devez communiquer le plus rapidement possible avec votre centre local d'emploi afin de signaler vos besoins. Votre dossier s'y trouve déjà et la loi prévoit certaines compensations.

Perte d'un être cher

Si vous et vos proches avez besoin de réconfort et de soutien à la suite de la perte d'un être cher, n'hésitez pas à communiquer avec un organisme spécialisé.

Vêtements, nourriture, logement et meubles

Vous pouvez obtenir des vêtements, de la nourriture, un logement temporaire et des meubles par l'entremise des divers organismes d'entraide. Il est important de savoir que la nourriture qui se trouvait dans la maison lors du sinistre n'est plus comestible. Renseignez-vous auprès de votre compagnie d'assurances si vous pouvez obtenir une somme d'argent à titre de dédommagement.

RÉACTIONS LORS D'UN SINISTRE

Enfant

L'enfant ressent la peur.

Adolescent

L'adolescent désire être traité comme un adulte ou retombe en enfance.

Adulte

L'adulte éprouve un conflit entre ses responsabilités et ses propres besoins.

Personne âgée

La personne âgée est généralement en mesure de déterminer ses besoins et les services correspondants à ceux-ci, mais peut avoir de la difficulté à gérer la situation à cause du stress que l'événement lui apporte.

TYPES DE RÉACTION

Selon certains spécialistes, les réactions observées chez les sinistrés lors d'un sinistre sont normales et leur intensité diminue graduellement. Si la frénésie persiste au-delà de deux semaines, le sinistré peut communiquer avec son centre local de services communautaires (CLSC). Les réactions possibles sont physiques, émotionnelles, cognitives et comportementales.

Physiques

- ✓ Maux de tête
- ✓ Difficultés respiratoires
- ✓ Problèmes cardiovasculaires
- ✓ Bouffées de chaleur
- ✓ Étourdissements
- ✓ Nausées
- ✓ Évanouissements
- ✓ Fatigue intense
- ✓ Sudation
- ✓ Tremblements

Émotionnelles

- ✓ Choc, stupeur et torpeur
- ✓ Angoisse profonde
- ✓ Colère
- ✓ Tension
- ✓ Impression que l'événement se reproduira
- ✓ Sentiment d'impuissance, de fragilité et de vulnérabilité
- ✓ Culpabilité et honte
- ✓ Irritabilité
- ✓ Émotivité
- ✓ Désolation et désespoir

Cognitives

- ✓ Anxiété et peur
- ✓ Confusion
- ✓ Irritabilité
- ✓ Difficultés de concentration
- ✓ Rétrospective

Comportementales

- ✓ Fuite
- ✓ Actions héroïques
- ✓ Mesures de protection des proches
- ✓ Fixation
- ✓ Agitation

Réactions observées chez les enfants

- ✓ Cauchemars
- ✓ Mouiller son lit
- ✓ Sucrer son pouce
- ✓ Autres régressions semblables

Pistes d'intervention auprès des enfants

- Encourager les enfants à exprimer leur expérience ainsi que les sentiments vécus. Utiliser les systèmes et les connaissances du jeu et du dessin;
- Dire la vérité aux enfants. Répondre à leurs questions sans les devancer. Ils iront jouer et reviendront lorsqu'ils seront prêts pour poser d'autres questions;
- Augmenter leur sentiment de sécurité. Les rassurer afin que leurs réactions physiologiques et émotives soient considérées comme des conséquences normales;
- Discuter avec les enfants des mesures de sécurité en cas de sinistre afin de leur donner le sentiment de contrôle par rapport à la situation;
- Aviser l'école ou la garderie du sinistre. Ces milieux apportent un support très important pour les enfants.

ORGANISMES

Croix-Rouge canadienne, Division du Québec

Lors d'un sinistre, la Division du Québec de la Croix-Rouge canadienne assure les services de bénévoles dans le but de venir en aide aux personnes sinistrées. Cette organisation humanitaire de première ligne soutient les services de sécurité incendie dans le cadre d'interventions d'urgence en offrant du réconfort aux personnes sinistrées et en comblant leurs besoins de première nécessité. La Croix-Rouge offre aussi l'hébergement temporaire des personnes sinistrées qui n'ont pas d'autre possibilité d'hébergement, et ce, pour une période de 48 à 72 heures.

Numéro sans frais : **1 877 362-2433** ou **1 800 418-1111**

Entraide-Deuil de l'Outaouais

Entraide-Deuil de l'Outaouais est un organisme communautaire à but non lucratif qui offre le support nécessaire aux personnes qui vivent un deuil à la suite d'un décès. Nous vous invitons à communiquer avec cet organisme si vous en ressentez le besoin.

Entraide-Deuil de l'Outaouais

115, boul. Sacré-Cœur, bureau 202
Gatineau (Québec) J8X 1C5

Numéro sans frais : **819 770-4814**

N.B. Informez-vous auprès de votre paroisse; il existe peut-être un service de soutien dont vous pouvez bénéficier.

LISTE TÉLÉPHONIQUE

Centre de santé et de services sociaux (CSSS)

Centre Hospitalier de Papineau

155, rue Maclaren Est

Gatineau QC J8L 0C2

Téléphone : **819 986-3341**

CLSC (points de service)

Pour toute question ou inquiétude en lien avec votre état de santé, pour avoir une opinion professionnelle et pour savoir à qui s'adresser pour une consultation, vous pouvez communiquer en tout temps avec le service Info-Santé au **811** option **2**.

CLSC de la Vallée-de-la-Lièvre

578, rue MacLaren Est

Gatineau (Québec)

J8L 2W1

Téléphone : **819 986-3359**

CLSC de la Vallée-de-la-Lièvre

14, rue Saint-André

Saint-André-Avellin (Québec)

J0V 1W0

Téléphone : **819 983-7341**

CLSC Val-des-Bois

601, route 309 Nord

Bureau : CP 126

Val-des-Bois (Québec)

J0X 3C0

Téléphone : **819 454-2355**

Associations et organismes

NOM DE L'ORGANISME	MISSION
Association des bénévoles de la Vallée-de-la-Lièvre (L') (819) 281-4343 associationdesbenevoles@videotron.ca	Services offerts aux personnes âgées : maintien à domicile et visites d'amitié.
Association pour les personnes handicapées de la Petite-Nation (819) 983-2648 aphpn@videotron.ca www.petite-nation.qc.ca/aphpn	Animation auprès des personnes handicapées physiques et déficientes intellectuelles, accompagnement pour des activités de loisirs.
Association pour Personnes Exceptionnelles de Papineau (819) 986-5758 ginettenadon@hotmail.com	Activités de jour pour personnes avec déficience intellectuelle.
Atelier de formation socioprofessionnelle de la Petite-Nation (819) 983-6373 atelier@afspn.qc.ca	Formation sociale et professionnelle, activités préparatoires à l'emploi pour personnes avec déficience intellectuelle et déficience physique et santé mentale.
Banque Alimentaire de la Petite-Nation (819) 983-6086 bapn_mrcp@yahoo.ca	Centre de distribution d'aliments aux personnes et familles démunies.
Centre Actu-Elle (Le) (819) 986-9713 actuelle@videotron.ca	Services aux femmes : rencontres sur autosanté, cours avec garderie, connaissance de soi, participation à des activités organisées par la communauté. Aide individuelle et de groupe. Sensibilisation à la violence conjugale et dépistage.
Centre d'entraide des aînés de Buckingham (Le) (819) 281-2349	Venir en aide aux personnes seules dans le besoin et aux familles démunies.
Comité régional du troisième âge de Petite-Nation (819) 983-1565 cr3a@videotron.ca	Services offerts aux personnes âgées : maintien à domicile, visites, programme assistance repas aux aînés, centre d'information et documentation, journée d'activités Société Alzheimer.
Grenier d'apprentissage Jacques L. Charbonneau (819) 281-5448	Services offerts aux personnes avec déficience intellectuelle : le développement socio-affectif, langagier, cognitif, moteur et de l'autonomie, alphabétisation, artisanat, sorties culturelles, activités familiales, cuisine multiculturelle, culture générale.

NOM DE L'ORGANISME	MISSION
La cantine des aînés et aînées de Buckingham (819) 986-5712	Centre de préparation et de distribution de nourriture, promouvoir et défendre les intérêts des personnes âgées.
La Maison des jeunes de Chénéville (819) 428-1780	Maison de jeunes offrant des programmes récréatifs, éducatifs, de création et d'implication communautaire.
La mie de l'entraide (819) 281-3231 lamiedelentraide@videotron.ca	Distribution de denrées alimentaires aux personnes dans le besoin.
Le boulev'art de la Vallée (819) 281-0680 dgboulevart@videotron.ca	Centre de jour pour adulte ayant des défis à relever en santé mentale qui offre des activités de soutien et d'accompagnement. Cuisine collective, atelier d'art, de peinture, etc.
M-Ado jeunes (819) 281-0288 madojeune@videotron.ca http://madojeunes.tripod.com	Maison de jeunes. Offrir un lieu d'appartenance, de rencontres et d'échanges; activités diverses.
Maison de la famille Petite-Nation (819) 983-4384 maisonfamillep-n@videotron.ca	Défense et promotion des intérêts des familles. Aide et entraide. Prévention.
Maison de la famille Vallée-de-la-Lièvre (819) 281-4359 Maison179@videotron.ca	Service d'aide et d'entraide aux familles. Défense et promotion des intérêts des familles, aide et entraide. Prévention.
Maison d'hébergement pour Elles des Deux Vallées (La) (819) 986-8286 admin@maisondeuxvallees.com	Aide, hébergement, écoute 24/7, accompagnement, suivi, consultation, réhabilitation pour femmes et enfants violentées.
Organisme d'aide et de support à l'intégration sociale (ODASIS) (819) 426-2280 odasisnamur@sympatico.ca	Activités de jour, sociales, insertion et réinsertion au travail pour personnes avec problèmes de santé mentale.
Prévention C.É.S.A.R. Petite-Nation (819) 427-5511 poste 321 cesar@ncf.ca	Maison de jeunes et centre de prévention en toxicomanie pour jeunes.
Regroupement Syndrome Post-Polio Outaouais (819) 281-0686 post.polio@videotron.ca	Défense des droits. Groupe d'entraide.
S.O.S. Contact AI-To inc. (819) 281-0288 soscontact@hotmail.com http://madojeunes.tripod.com/soscontact	Service de promotion de la santé et prévention des toxicomanies auprès des jeunes 12-18 ans. Service d'aide et de support auprès des adultes aux prises avec des problèmes de toxicomanie.
Salon des jeunes de Thurso 'Le Spot' (819) 985-0111 salondesjeunes@msn.com	Maison de jeunes offrant des programmes récréatifs, éducatifs, de création et d'implication communautaire.

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec

Centres locaux d'emploi

Direction régionale de l'Outaouais
16, impasse de la Gare-Talon, 3^e étage
Gatineau (Québec) J8T 0B1

Téléphone : **819 246-2494** ou **1 888 772-3694** (sans frais)

En cas de sinistre, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec, par l'entremise de ses centres locaux d'emploi, apporte une aide financière de dernier recours aux gens les plus démunis.

Services gouvernementaux (sécurité, identité, revenu, immigration)

Sécurité publique du Québec (MSP)

Téléphone : **1 866 251-1983** ou **1 888 643-AIDE (2433)**

Site Web : www.securitepublique.gouv.qc.ca

Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)

Téléphone : **1 800 561-9749**

Site Web : www.ramq.gouv.qc.ca

Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

Téléphone : **1 800 361-7620**

Site Web : www.saaq.gouv.qc.ca

Immigration et communautés culturelles du Québec

Téléphone : **1 877 864-9191**

Site Web : www.micc.gouv.qc.ca

Passeport Canada

Téléphone : **1 800 567-6868**

Site Web : www.pptc.gc.ca

Revenu Québec

Téléphone : **1 800 267-6299**

Site Web : www.revenuquebec.ca

Ressources humaines et Développement social Canada (assurance-emploi)

Téléphone : **1 800 808-6352**

Trouvez le centre le plus près de chez vous :

Site Web : www.servicecanada.gc.ca

Agence du revenu du Canada

Téléphone : **1 800 267-6999**

Site Web : www.cra-arc.gc.ca

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada

Téléphone : **1 866 626-8719**

Site Web : www.irb-cisr.gc.ca

Direction De Sante Publique De l'Outaouais

Service de santé environnementale

Téléphone : **819 966-6484**

Site Web : www.santepublique-outaouais.qc.ca

Centres locaux d'emploi (assistance-emploi)

Téléphone : **1 888 643-4721**

Site Web : www.emploiquebec.net

Aide juridique

Centre de justice de proximité de l'Outaouais

5, rue Laval, bureau 201
Gatineau (Québec) J8X 3G6

Téléphone : **819 600-4600** ou **1 844 606-4600**

Site Web : www.justicedeproximite.qc.ca

Centre communautaire juridique de l'Outaouais

768, boulevard St Joseph
Gatineau (Québec) J8Y 4C1

Téléphone : **819 669-2382** ou **819 772-3084**

Site Web : www.aidejuridiqueoutaouais.ca

Aide juridique - Ligne Info-Barreau

Téléphone : **1 844-954-3411**

Site Web : www.barreau.qc.ca

Compagnies de services

Bell : **310-2355** (sans frais, partout au Canada) Gazifère : **819 771-8321** (service urgence, 24 heures)
Hydro-Québec : **1 800 790-2424** (urgence) Vidéotron : **1 888 433-6876** (service à la clientèle résidentielle)

Compagnies de cartes de crédit

Visa Desjardins : **1 800 224-7737** Visa TD : **1 800 983-8472**
Visa CIBC : **1 888 337-2422** Visa RBC : **1 800 769-2512**
MasterCard Banque de Montréal : **1 800 361-3361** MasterCard Banque Nationale : **1 888 622-2783**
American Express Canada : **1 800 869-3016**

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

Employeur

Employeur : _____

Téléphone : _____

Établissement scolaire

École : _____

Directeur : _____

Téléphone : _____

Banque ou caisse

Établissement : _____

Représentant : _____

Téléphone : _____

Famille, amis ou voisins

Nom et lien : _____

Téléphone : _____

Pharmacie

Pharmacie : _____

Pharmacien : _____

Téléphone : _____

Compagnie d'assurances

Représentant : _____

Téléphone : _____

Numéro de la police d'assurance : _____

Expert en sinistre

Représentant : _____

Téléphone : _____

Numéro de dossier : _____

Service de sécurité incendie

Responsable désigné : _____

Téléphone : _____

Numéro de dossier : _____

Nettoyage et rénovations

Électricien

Nom : _____

Téléphone : _____

Peintre

Nom : _____

Téléphone : _____

Plâtrier

Nom : _____

Téléphone : _____

Plombier

Nom : _____

Téléphone : _____

Compagnie de nettoyage

Nom : _____

Téléphone : _____

INFORMATIONS GÉNÉRALES

ANTICIPER LES PROBLÈMES

Conseils judicieux

Établir la liste de vos biens et les photographier. Remettre une copie de vos documents à un proche ou les conserver dans un coffret de sûreté.

Faire des photocopies de vos cartes de crédit et d'identité, et en remettre une copie à un proche ou les conserver dans un coffret de sûreté.

Faire la liste de vos médicaments, l'insérer dans votre portefeuille et en remettre une copie à un proche ou les conserver dans un coffret de sûreté.

Préparer une trousse d'urgence à apporter avec vous en cas d'évacuation.

Tenir à jour une liste téléphonique de base que vous pouvez garder dans votre portefeuille.

COMMENT OBTENIR UNE COPIE DU RAPPORT D'INTERVENTION?

La demande doit être adressée au service de sécurité incendie de votre municipalité.

Afin d'obtenir une attestation d'intervention, les informations suivantes sont nécessaires :

- ✓ Adresse, date et heure de l'intervention
- ✓ Nom et prénom du demandeur

Il est à noter que des frais peuvent être exigés et qu'il est nécessaire de prévoir un délai pour la réception du rapport. N'oubliez pas de joindre une adresse de correspondance à votre demande et un numéro de téléphone pour vous joindre.

COMMENT OBTENIR UNE ATTESTATION D'INTERVENTION?

La demande doit être adressée au service de sécurité incendie de votre municipalité.

Afin d'obtenir une attestation d'intervention, les informations suivantes sont nécessaires :

- ✓ Adresse, date et heure de l'intervention
- ✓ Nom du locataire (nom inscrit sur le bail)
- ✓ Nom du propriétaire

N'oubliez pas de joindre une adresse de correspondance à votre demande et un numéro de téléphone pour vous joindre.

QUELQUES CONSEILS À SUIVRE

Avertisseur de fumée

L'avertisseur de fumée est l'appareil de sécurité le moins coûteux et le plus facile à installer et à entretenir. Cet outil de détection de fumée est d'une importance fondamentale puisqu'il peut sauver des vies en alertant les occupants d'une résidence de la présence de fumée au début d'un sinistre. L'absence d'un avertisseur de fumée fonctionnel dans une résidence peut être fatale pour vous et votre famille.

Installez à l'intérieur de votre résidence, et ce, à chaque étage en incluant le sous-sol, des avertisseurs de fumée. N'oubliez pas d'effectuer régulièrement la vérification et de changer la pile aux changements d'heure.

Avertisseur de monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz inodore, incolore et insipide. Étant donné qu'on ne peut le voir, le sentir ni le goûter, le CO peut avoir un effet sur vous ou sur les membres de votre famille avant même que vous n'ayez détecté sa présence. Même une faible exposition au monoxyde de carbone peut causer des problèmes de santé considérables. De plus, le CO est dangereux parce qu'il s'accumule rapidement dans le sang, réduisant la capacité de ce dernier à transporter l'oxygène dans l'organisme (Santé Canada, Directives d'exposition concernant la qualité de l'air des résidences, 1989).

Source : www.cmhc-schl.gc.ca

Si un appareil à combustion est installé dans un bâtiment qui abrite une résidence ou qu'un mur, plancher ou plafond est adjacent à un garage de stationnement, un avertisseur de monoxyde de carbone doit être installé dans le corridor des chambres à moins de 5 mètres de chaque porte. De plus, il est fortement recommandé de suivre le mode d'emploi du fabricant.

Plan d'évacuation

Nous vous recommandons de déterminer deux moyens d'évacuation et un point de rassemblement extérieur avec les membres de votre famille. Avoir un plan d'évacuation, et en faire l'exercice deux fois par année, augmente vos chances de sortir indemne de votre domicile en cas de sinistre. En prévoyant un point de rassemblement extérieur, vous renforcez les chances que tous les occupants auront évacué les lieux et seront en sécurité.

72 heures, votre famille est-elle prête?

Les gouvernements et les municipalités ont un important rôle à jouer avant, pendant et après un sinistre. Cependant, la sécurité civile est une responsabilité partagée. Même si la municipalité possède son plan de mesures d'urgence, chaque citoyen est responsable de se préparer adéquatement pour faire face à un sinistre (inondation ou autre) et assurer son autonomie pour les 72 premières heures.

Dans une situation d'urgence, vous aurez besoin de certains articles essentiels. Vous devrez peut-être vous débrouiller sans source d'énergie ni eau courante. Préparez-vous à être autosuffisant pendant au moins 72 heures.

Vous avez peut-être déjà certains des articles nécessaires en votre possession, comme de la nourriture, de l'eau et une lampe de poche à piles ou à manivelle. L'important, c'est de bien organiser votre matériel pour le trouver rapidement. Seriez-vous capable de trouver votre lampe de poche dans le noir?

Veillez à ce que votre trousse soit facile à transporter et que tous les occupants de la maison savent où elle se trouve. Gardez-la dans un sac à dos, dans un sac de sport ou dans une valise à roulettes à portée de la main, dans un endroit facilement accessible, par exemple dans le placard près de la porte d'entrée. Si votre résidence compte plus d'un occupant, votre trousse d'urgence pourrait être lourde. Il serait une bonne idée de distribuer ces fournitures parmi divers sacs à dos; elles seront alors plus faciles à transporter et chaque personne pourra personnaliser sa trousse prête à emporter.

N'hésitez pas à consulter le site Web <https://www.preparez-vous.gc.ca/index-fr.aspx>.

Préparez une trousse d'urgence

Une bonne trousse d'urgence devrait répondre aux besoins de la famille pendant au moins 72 heures (recommandation internationale). Voici quelques suggestions :

TROUSSE DE BASE

- Lampe de poche
- Radio portatif à piles (pour écouter les nouvelles)
- Piles de rechange (pour la radio et la lampe de poche)
- Trousse de premiers soins
- Bougies et allumettes/briquet
- Jeu de clés pour la voiture et la maison
- Argent de poche (avec des pièces de monnaie pour téléphoner)
- Documents importants (pièces d'identité, documents personnels)
- Aliments et eau embouteillée (un litre d'eau par personne jour)
- Vêtements et chaussures (un rechange de vêtements par personne)
- Couvertures ou sacs de couchage (une couverture ou un sac par personne)
- Papier hygiénique et autres articles d'hygiène personnelle
- Médicaments (conserver une réserve d'environ une semaine de médicaments dans votre trousse, avec des copies de vos ordonnances pour les médicaments et les lunettes)
- Sac à dos (pour garder et transporter la trousse d'urgence)
- Sifflet (au cas où vous auriez besoin d'attirer l'attention)
- Jeu de cartes, jeux de société, livres
- Bloc-notes et crayons
- Liste de numéros de téléphone

TROUSSE D'URGENCE POUR L'AUTOMOBILE

- Pelle
- Sable, sel déglacant ou litière pour chat
- Bandes de traction
- Chaîne de remorquage
- Boussole
- Chiffon ou papier essuie-tout
- Lanterne d'avertissement ou fusées éclairantes
- Vêtements et chaussures de rechange
- Aliments d'urgence
- Hache ou hachette
- Câbles de survoltage
- Grattoir et brosse
- Cartes routières
- Allumettes et bougies dans une boîte de fer-blanc (pour se réchauffer les mains, réchauffer une boisson ou s'éclairer)
- Extincteur
- Lampe de poche et piles
- Trousse de premiers soins avec sécateur pour les ceintures de sécurité
- Hydrate de méthyle (pour dégivrer les conduites de carburant et le pare-brise)
- Couverture

Songez également aux besoins particuliers de tous les membres de votre famille ainsi qu'à ceux de vos animaux domestiques.

***Votre service de prévention incendie vous rappelle
que...Parce qu'il sauve des vies, occupez-vous de lui.
Vérifiez votre avertisseur de fumée.***

***Besoin d'informations sur un sujet?
Contactez votre service de sécurité incendie!***



GUIDE DU CITOYEN – QUE FAIRE APRÈS UN SINISTRE